

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°18

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémie NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2026 pour la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines au titre des expositions temporaires, des acquisitions d'œuvres, de la conservation préventive et de la restauration d'œuvres et de l'éducation artistique et culturelle

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que le Conseil Municipal peut voter une délibération globale l'autorisant à demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles des subventions aussi élevées que possible pour les actions de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines suivantes :
 - organisation d'expositions temporaires et d'animations (Nuit Européenne des Musées)
 - actions d'éducation artistique et culturelle
 - acquisitions d'œuvres

- conservation préventive et restauration d'œuvres
- autres dispositifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de l'année 2025, des subventions aussi élevées que possible pour financer les actions de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines suivantes :

- organisation d'expositions temporaires et d'animations (Nuit Européenne des Musées)
- actions d'éducation artistique et culturelle
- acquisitions d'œuvres
- conservation préventive et restauration d'œuvres
- autres dispositifs

2 - Autorise, Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents correspondants.

3 - La recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "VERGNE".

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

04 DEC. 2025

04 DEC. 2025

118-02122025